

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HAUTE MAURIENNE VANOISE**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à 20h30, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Modane sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président.

La convocation a été envoyée en date du 11 décembre 2020.

Prénom Nom	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Elisabeth BLANC	X		
Jean-Marc BUTTARD	X		
François CAMBERLIN	X		
Humberto FERNANDES	X à partir de 21h15		Jean-Claude RAFFIN de 20h30 à 21h15
Hervé GOMES-LEAL	X		
Cosimo LOTESORIERE	X		
Jocelyne MARGUERON	X		
Laure MAURETTE	X		
Denise MELOT	X		
Jacqueline MENARD	X		
Daniel PERSONNAZ	X		
Jean-François PIAT		X	
Jean-Claude RAFFIN	X		
Maryvonne ROBIN	X		
Fabienne SACCHI	X		
Christian SIMON		X	
Thierry SOULIER	X		

Nombre de membres en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
17	15	2	01 jusqu'à 21h15

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Vice-président Jean-Marc BUTTARD ouvre la séance et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Installation d'un nouveau membre élu issu du conseil communautaire

Monsieur Jean-Marc BUTTARD informe l'assemblée que, suite à la démission du conseil communautaire de Géraldine Botte qui faisait partie des membres élus de la CCHMV au sein du conseil d'administration du CIAS, il a été procédé à l'élection d'un nouveau membre élu issu du conseil communautaire de la CCHMV lors de séance du 09 décembre 2020.

Dans ce cadre, Monsieur le Vice-président propose de procéder à l'installation au sein du conseil d'administration du nouveau membre élu, Monsieur Jean-Claude RAFFIN régulièrement convoqué pour cette séance.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'installer Monsieur Jean-Claude RAFFIN en qualité de membre du conseil d'administration du CIAS Haute Maurienne Vanoise.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil d'administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le président peut adjoindre à ce ou ces secrétaire (s) un ou plusieurs auxiliaire (s) pris en dehors de l'assemblée, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du compte-rendu de la séance.

Monsieur le Vice-président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Madame Elisabeth BLANC pour cette séance.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Madame Elisabeth BLANC en qualité de secrétaire de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 22 octobre 2020**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 22 octobre 2020.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 22 octobre 2020.

- **Décisions prises par le Président depuis le Conseil d'administration du 22 octobre 2020**

2020-01 03/12/2020	Accord cadre de services : Service de transport à la demande Je Dis Bus 2021-2022 Lot 1 Ligne Bonneval sur arc/ Modane-Fourneaux Attribution du marché à Taxi Burdin
2020-01 03/12/2020	Accord cadre de services : Service de transport à la demande Je Dis Bus 2021-2022 Lot 2 Ligne Sardières/Aussois/Modane-Fourneaux/St André Attribution du marché à Taxi Marius
2020-01 03/12/2020	Accord cadre de services : Service de transport à la demande Je Dis Bus 2021-2022 Lot 3 Ligne Val Fréjus / Modane-Fourneaux Attribution du marché à Taxi Marius

2 – DEVELOPPEMENT – PROJETS

- **Projet de mise en place à titre expérimental d'aide aux devoirs à destination des 3/11 ans en lien avec l'école de Fourneaux - Présentation pour avis/validation**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD rappelle la compétence du CIAS relative à l'accompagnement à la scolarité : « *Politique d'accompagnement aux familles et à la parentalité :*

- *Les actions et animations autour de l'accompagnement à la scolarité lorsqu'elles concernent tout le territoire. ».*

Monsieur le Vice-président précise qu'à ce jour cette compétence n'est pas mise en œuvre par le CIAS, des réflexions devant être menées en amont à l'échelle du territoire.

Il rappelle l'existence d'un dispositif d'accompagnement à la scolarité porté par la Commune de Modane et dans le cadre duquel un agent du CIAS intervient à ce jour. Monsieur le Vice-président rappelle le courrier de sollicitation de l'école et la Commune de Fourneaux concernant la mise en place d'aides aux devoirs sur l'école

primaire de Fourneaux. Dans ce contexte, il est présenté en séance les propositions d'organisation potentielle d'un dispositif d'aides aux devoirs porté par la CIAS à titre expérimental sur Fourneaux et les perspectives de réflexions sur l'aide aux devoirs et l'accompagnement à la scolarité sur l'ensemble du territoire qui seraient engagées en lien.

Une synthèse de la présentation faite en séance est jointe au présent compte-rendu.

Une synthèse d'une réunion sur l'accompagnement à la scolarité en octobre 2017 est jointe également présentant les principes du dispositif CLAS en place sur Modane et l'état des besoins et réflexions à l'époque. La CCHMV étant en 2017 en pleine réflexion sur la définition des compétences communautaires et les réorganisations suite à la fusion, ces réflexions avaient été reportées.

Le Conseil d'administration se positionne favorablement pour le lancement de cette expérimentation mais en privilégiant d'abord le recours à des bénévoles, à l'image du dispositif en place sur Modane. En outre, dans le cadre des réflexions à mener sur la mise en œuvre de tels dispositifs d'accompagnement à la scolarité / aide aux devoirs sur d'autres communes à compter de la rentrée 2021, il serait plus prudent de partir sur un principe de bénévolat ou de recours à du personnel interne, le CIAS n'étant pas en capacité sans doute d'employer tous les encadrants nécessaires.

Dans une logique d'expérimentation, les membres de l'assemblée proposent de tester le projet en conditions reproductibles potentiellement.

- **Analyse des besoins sociaux - Présentation état d'avancement des réflexions**

Il est présenté les réflexions en cours sur l'organisation de l'Analyse des Besoins Sociaux dont les principes et calendrier prévisionnel de mise en œuvre ont été présentés au Conseil d'administration du 22 octobre 2020.

Dans ce cadre, il est précisé que le CIAS HVM peut faire l'acquisition de données portant sur les différents champs couverts par l'ABS par le biais de l'UNCCAS qui peuvent être exploitées à l'échelle communale. Ces données seront donc mises à disposition des CCAS du territoire.

Le CIAS travaille à l'acquisition et compilation de données statistiques qui seront présentées en février 2021. Concernant les analyses plus qualitatives et réflexions à mener en lien, un calendrier et une méthodologie sera présentée en début d'année 2021.

3 – ADMINISTRATION GENERALE

- ❖ **Affaires juridiques**

- **Délégation de compétence auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes**
 - **Organisation et mise en œuvre du service de transport à la demande Je Dis Bus**

Dans le cadre du renouvellement du service de transport à la demande Je Dis Bus à compter du 1^{er} janvier 2021 et des nouveaux marchés de services en cours d'attribution nécessaires à sa mise en œuvre, Monsieur le Vice-président rappelle la nécessité pour le CIAS HVM de solliciter une délégation de compétence auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité organisatrice de transports publics routiers non urbains de personnes, pour l'organisation et la mise en œuvre de ce service. Il précise que cette délégation s'effectuera sans concours financier. Une convention sera établie entre le CIAS HVM et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la durée totale des marchés passés soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter une délégation de compétence auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation et la mise en œuvre du service de transport à la demande Je Dis Bus à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à engager toutes les démarches en lien et à signer la convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

- **Service de transport à la demande Je Dis Bus**
 - **Adoption du règlement intérieur à compter du 1er janvier 2021**

Monsieur le Vice-président rappelle le renouvellement du service de transport à la demande Je Dis Bus à compter du 1^{er} janvier 2021 à destination prioritairement des personnes de plus de 65 ans.

Il présente le projet de règlement intérieur du service définissant les modalités et conditions d'accès et de fonctionnement du service applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le projet de règlement intérieur du service de transport à la demande Je Dis Bus à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **Participation aux frais d'exploitation du réseau de chaleur**
- **Convention CCHMV / CIAS HMV**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de développement de la filière bois énergie, la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) exploite une chaufferie bois et un réseau de chaleur à proximité de la piscine intercommunale de Modane, qui alimente les bâtiments publics suivants :

- La piscine intercommunale,
- La résidence autonomie Pré Soleil,
- La maison médicale,
- Le bâtiment du stade.

Lors de la mise en service de l'installation en 2018, la CCHMV a conclu des conventions de participation aux frais d'exploitation du réseau de chaleur, avec d'une part la commune de Modane pour la maison médicale et le bâtiment du stade, et d'autre part le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Modane pour la résidence autonomie.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Centre Intercommunal d'Action Sociale Haute Maurienne Vanoise (CIAS) a repris la gestion de la résidence autonomie Pré Soleil de Modane.

A cette même date, la CCHMV s'est dotée d'un budget annexe « Energie » qui retrace comptablement la filière bois énergie et le réseau de chaleur, à l'exception des frais d'emprunt et de personnel, gérés dans le budget général.

Compte tenu de la création au 1^{er} janvier 2020 du budget annexe « énergie » à la CCHMV, qui retrace comptablement la filière bois énergie et le réseau de chaleur de la piscine, la CCHMV n'est plus en mesure de refacturer à la commune de Modane et au CIAS HMV les frais liés à la fourniture de chaleur pour les bâtiments concernés comme prévu dans la convention initiale (problèmes de TVA, fonds de concours investissement, etc.).

Dans ces conditions, il est proposé de faire deux nouvelles conventions de participation CCHMV / commune de Modane et CCHMV / CIAS HMV, avec les principales modifications suivantes :

- Facturation par le budget général CCHMV d'une part couvrant les annuités d'emprunt et charges de personnel (proratisées selon la consommation effective de chaque bâtiment), ces dépenses étant retracées sur le budget principal,
- Facturation par le budget annexe énergie d'une part variable proportionnelle à la quantité d'énergie fournie, et couvrant l'ensemble des autres dépenses (combustibles bois et fioul, charges d'électricité, frais de maintenance de la chaufferie et du réseau primaire, charges de gros entretien et de renouvellement des installations).

Le Conseil d'administration,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président, es qualité, à établir et signer une nouvelle convention de participation aux frais d'exploitation du réseau de chaleur entre la CCHMV et le CIAS HMV dans le cadre de la fourniture de chaleur à la résidence autonomie Pré Soleil.

- **Accompagnement à la scolarité**
 - **Mise en place aide aux devoirs à destination des 3/11 ans en lien avec l'école de Fourneaux**
 - **Adoption du règlement intérieur année scolaire 2020/2021**

Monsieur Jean-Marc BUTARD présente le projet d'expérimentation d'accompagnement à la scolarité/aide aux devoirs en lien avec l'école de Fourneaux.

Il rappelle la compétence du CIAS HVM relative à l'accompagnement à la scolarité :

« *Politique d'accompagnement aux familles et à la parentalité :*

- *Les actions et animations autour de l'accompagnement à la scolarité lorsqu'elles concernent tout le territoire. ».*

Monsieur le Vice-président précise qu'à ce jour cette compétence n'est pas mise en œuvre par le CIAS HVM, des réflexions devant être menées en amont à l'échelle du territoire.

Il rappelle l'existence d'un dispositif d'accompagnement à la scolarité porté par la commune de Modane et dans le cadre duquel un agent du CIAS HVM intervient à ce jour.

Il rappelle le courrier de sollicitation de l'école et la commune de Fourneaux concernant la mise en place d'aide aux devoirs sur l'école primaire de Fourneaux.

Dans ce contexte, il présente les propositions d'organisation potentielle d'un dispositif d'aide aux devoirs porté par le CIAS HVM à titre expérimental sur Fourneaux et les perspectives de réflexions sur l'aide aux devoirs et l'accompagnement à la scolarité sur l'ensemble du territoire qui seraient engagées en lien.

Après échanges et avis favorable des membres de l'assemblée sur ce projet, Monsieur le Vice-président présente le projet de règlement intérieur 2020/2021 applicable dans le cadre du dispositif expérimental mis en place pour l'organisation de séances d'accompagnement à la scolarité/aide aux devoirs sur l'école de Fourneaux.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide et adopte** le projet de règlement intérieur du dispositif expérimental d'accompagnement à la scolarité/aide aux devoirs sur l'école de Fourneaux pour l'année scolaire 2020-2021.

- **Accompagnement à la scolarité**
 - **Mise en place aide aux devoirs à destination des 3/11 ans en lien avec l'école de Fourneaux**
 - **Convention de partenariat CIAS HVM - commune et école de Fourneaux**

Monsieur le Vice-président rappelle le projet d'expérimentation d'accompagnement à la scolarité/aides aux devoirs en lien avec l'école de Fourneaux.

Il rappelle les propositions d'organisation potentielle d'un dispositif d'aides aux devoirs porté par la CIAS à titre expérimental sur Fourneaux et les perspectives de réflexions sur l'aide aux devoirs et l'accompagnement à la scolarité sur l'ensemble du territoire qui seraient engagées en lien.

Après échanges et avis favorable des membres du conseil d'administration sur ce projet, Monsieur le Vice-président présente le projet de convention de partenariat à établir avec la commune de Fourneaux, l'école de Fourneaux afin de préciser les conditions d'intervention et de participation de chaque partenaire dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif expérimental.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le projet de convention de partenariat entre la Commune de Fourneaux, l'école de Fourneaux et le CIAS HVM pour la mise en œuvre du dispositif expérimental d'accompagnement à la scolarité/aides aux devoirs sur l'école de Fourneaux pour l'année 2020-2021.

❖ **Finances**

- **Cuisine centrale - Résidence autonomie Pré Soleil**
 - **Projet de mise en place d'équipements**
 - **Demande de subvention au titre du programme Leader Maurienne**

Monsieur le Vice-président rappelle les travaux réalisés par le CCAS de Modane sur la cuisine centrale de la résidence autonomie Pré Soleil ayant permis l'obtention de l'agrément sanitaire.

Il rappelle les activités de confection et livraison de repas déjà réalisées à ce jour par la cuisine centrale auprès de structures et services divers : restauration périscolaire de Modane, mutli accueils Petite Enfance, Accueil de jour Alzheimer.

Monsieur le Vice-président rappelle les réflexions à mener sur l'évolution de l'activité de la cuisine centrale et la fourniture éventuelle des repas à l'ensemble des autres services du CIAS notamment : portage de repas à domicile et autres sites de restauration périscolaire. L'objectif avec cette fourniture en direct de repas à d'autres services du CIAS est, entre autres, de maîtriser les repas de l'approvisionnement en matières 1ères à la livraison et de gérer ainsi directement l'origine des produits et leur transformation.

Monsieur le Président présente les investissements matériels d'ores et déjà à réaliser afin de permettre à la cuisine centrale de maintenir sereinement ses activités de fourniture et livraison de repas aux structures extérieures livrées à ce jour. Ces équipements permettront également d'envisager l'extension de la fourniture de repas à d'autres structures extérieures à la résidence et aux autres services du CIAS. Les investissements envisagés sont les suivants :

- cellule de refroidissement
- chambres négatives
- zone lave batterie

Le montant estimatif des dépenses s'élève à 24 820.67 HT. Ces investissements pourraient bénéficier de subventions à hauteur de 64% dans le cadre du programme Leader Maurienne au titre de la fiche action 2 « Commercialiser les produits de montagne en circuits courts ». En effet, la cuisine centrale de la résidence autonomie s'efforce déjà à travailler avec des produits locaux dans le cadre de ses approvisionnements. L'augmentation du volume de repas extérieurs livrés à d'autres services, qui serait possible grâce à des équipements adaptés, permettrait de favoriser le développement de l'approvisionnement local et donc la commercialisation de produits locaux.

Monsieur le Vice-Président propose de solliciter une subvention à hauteur de 15 885 € au titre du programme Leader Maurienne pour financer les investissements matériels de la cuisine centrale de la résidence autonomie Pré Soleil.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le projet d'équipements de la cuisine centrale de la résidence autonomie Pré Soleil ;
- **Valide** le budget estimatif d'un montant de 24 820.67 € HT et le plan de financement prévisionnel du projet ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 15 885 € au titre du programme Leader Maurienne et à engager toutes les démarches nécessaires en lien.

• Grilles tarifaires

○ Service de transport à la demande Je Dis Bus

- Grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2021

Monsieur Jean-Marc BUTTARD rappelle le renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2021, du service de transport à la demande Je Dis Bus dans les mêmes conditions de fonctionnement que le service en place jusqu'à ce jour.

Dans ce cadre, Monsieur le Vice-président propose d'arrêter la grille tarifaire applicable aux usagers du service à compter du 1^{er} janvier 2021 et propose de maintenir le tarif actuel à savoir 3 € le trajet aller simple ou aller-retour.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le tarif unique de 3 € le trajet aller simple ou aller-retour pour le service de transport à la demande Je Dis Bus à compter du 1^{er} janvier 2021.

○ Prestations extérieures de la résidence autonomie Pré Soleil

- Grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2021

Monsieur Jean-Marc BUTTARD rappelle à l'assemblée la délibération du 22 octobre 2020 portant approbation des tarifs de la résidence autonomie Pré Soleil (loyers des appartements et ensemble des services proposés aux résidents) applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

En lien, Monsieur le Vice-président propose de délibérer sur la grille tarifaire relative aux prestations extérieures proposées par la résidence autonomie à compter du 1^{er} janvier 2021 :

PRESTATIONS	TARIFS
Repas 3 ^{ème} âge	10.20 €
Repas Invités	14.50 €
Repas Enfant moins de 12 ans	6.50 €
Forfait repas	3.90 €
Repas de Fête	21 €
Repas de cérémonie	18 €
Repas du personnel de la résidence	3.75 €
Repas du personnel du CIAS H MV, de la CCHMV, des 10 communes membres et de leur CCAS	7.50 €
Repas Accueils Enfance du CIAS 3 / 11 ans Liaison chaude	6.50 €
Repas Accueil de jour Alzheimer Liaison chaude	10.20 €
Repas Structure Multi Accueil Liaison chaude	3.70 €
Repas Structure Multi Accueil +3 ans Liaison froide / Barquettes	6.50 €
Repas Structure Multi Accueil - 3 ans Liaison froide / Barquettes	5 €
Location Module Salle polyvalente	25 €
Location mensuelle Hébergement Personne extérieure / Jeune Travailleur	450 €
Nuitée Hébergement	37 €

Les tarifs des repas s'entendent fourniture et livraison des repas incluses.

Un forfait de 70 euros par mois sera facturé en sus quel que soit le nombre de repas commandés pour toute livraison effectuée hors du périmètre des communes de Modane et Fourneaux afin de prendre en charge les coûts de livraison.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la grille tarifaire, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, relative aux prestations extérieures de la résidence autonomie Pré Soleil.

❖ ***Finances***

- **Accompagnement à la scolarité**

- **Mise en place aide aux devoirs à destination des 3/11 ans en lien avec l'école de Fourneaux**

- **Grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2021**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD rappelle le projet d'expérimentation d'accompagnement à la scolarité/aide aux devoirs en lien avec l'école de Fourneaux.

Il rappelle les propositions d'organisation potentielle d'un dispositif d'aide aux devoirs porté par le CIAS H MV à titre expérimental sur Fourneaux et les perspectives de réflexions sur l'aide aux devoirs et l'accompagnement à la scolarité sur l'ensemble du territoire qui seraient engagées en lien.

Il rappelle la convention de partenariat à établir avec la commune de Fourneaux et l'école de Fourneaux afin de préciser les conditions d'intervention et de participation de chaque partenaire dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif expérimental.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce service, Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée d'arrêter un tarif de 5 euros par enfant et par année scolaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le tarif de 5 euros par enfant et par année scolaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

- **Budget annexe résidence autonomie 2020**

- **Décision modificative n°1**

Monsieur le Vice-président présente la proposition de décision modificative N°1 du Budget annexe Résidence autonomie.

DM N°1 RESIDENCE AUTONOMIE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6083 : Alimentation	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres matériels et outillages	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61588 : Autres	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6165 : Responsabilité civile	0.00 €	1 261.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61681 : Assurance maladie, maternité et accident du travail	1 261.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	1 261.00 €	9 261.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 261.00 €	9 261.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil d'administration,**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Valide** la proposition de décision modificative n°1 du Budget annexe Résidence autonomie présentée ci-dessus.
- **Fourniture de repas aux structures extérieures par la résidence autonomie Pré Soleil**
 - **Principe de refacturation de matériel**

Monsieur le Vice-président expose que dans le cadre de la fourniture de repas à des structures extérieures, le service Restauration de la Résidence Autonomie Pré Soleil est amené à fournir à certaines structures extérieures du petit matériel spécifique nécessaire à la mise en œuvre des procédures et mesures sanitaires en vigueur sur les sites de restauration. Il est proposé que ce petit matériel soit refacturé à prix coûtant aux structures bénéficiaires dans le cadre de la facturation mensuelle des repas commandés par ladite structure.

Le Conseil d'administration,**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Valide** la proposition de refacturation de matériel à prix coutant par la Résidence autonomie Pré Soleil aux structures extérieures bénéficiaires selon les modalités précisées ci-dessus.
- **Résidence autonomie Pré Soleil**
 - **Location de logements**
 - **Modalités relatives au dépôt de garantie à compter du 1^{er} janvier 2021**

Monsieur le Vice-président rappelle les principes actuels de versement d'un dépôt de garantie à l'entrée par les locataires d'un logement au sein de la Résidence autonomie Pré Soleil pour toute location supérieure à 6 mois uniquement. Le montant de ce dépôt de garantie correspond à 1 mois de loyer.

Conformément à l'article R314-149 du Code de l'Action Sociale et des Familles, une caution peut être demandée à toute personne hébergée lors de son entrée dans l'établissement. Cette caution ne peut excéder le montant du tarif mensuel d'hébergement qui reste effectivement à la charge de la personne hébergée. La caution est restituée à la personne hébergée ou à son représentant légal dans les trente jours qui suivent sa sortie de l'établissement, déduction faite de l'éventuelle créance de ce dernier.

Monsieur le Vice-président propose d'étendre le dépôt de garantie et d'établir à compter du 1^{er} janvier 2021 les dépôts de garantie selon les principes suivants :

- Location d'une durée supérieure ou égale à 3 mois = dépôt de garantie équivalent à 1 mois de redevance
- Location inférieure à 3 mois = dépôt de garantie d'un montant forfaitaire de 200 euros
- Tout contrat de location passé avec le Centre Hospitalier de Modane ne fera pas l'objet d'un dépôt de garantie.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** les principes de dépôts de garantie présentés ci-dessus pour les locations effectuées à la Résidence autonomie Pré Soleil à compter du 1^{er} janvier 2021.

❖ ***Ressources humaines***

- **Analyse et conseil en matière d'ingénierie sociale**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD informe l'assemblée de la complexité et de l'évolution permanente de la réglementation en matière de droit social (logiciel de paye pas toujours paramétré de manière optimale, opacité de l'URSSAF, éventuelles sur-cotisations, ...).

Dans ces conditions, Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de se faire accompagner par un prestataire avec, en termes de résultats, une éventuelle régularisation des 36 derniers mois (prescription en mois glissants) et de potentielles économies dans le futur.

Après consultation de prestataires, Monsieur le Vice-président propose de conclure une convention d'analyse et de conseil en matière d'ingénierie sociale avec la société CTR à courir jusqu'à fin de l'année 2021. Monsieur le Vice-président indique que la rémunération du prestataire est égale à un % des économies constatées et effectivement réalisées suite à la mise en œuvre des préconisations.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président, es qualité, à conclure et signer une convention d'analyse et de conseil en ingénierie sociale avec la société CTR.

- **Convention de participation sur le risque « Prévoyance » ADREA mutuelle-MUTEX**

- **Information à l'assemblée délibérante**

Prolongation, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation sur le risque « Prévoyance » avec le groupement ADREA mutuelle-MUTEX

Par décision de l'assemblée, le CIAS HMV a adhéré à la convention de participation sur le risque « Prévoyance » conclue par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (Cdg73) avec le groupement ADREA mutuelle-MUTEX, afin de permettre aux agents qui le souhaitent de se prémunir contre les conséquences financières liées à l'incapacité de travail, à l'invalidité et, le cas échéant et en fonction de la formule de garanties souscrite, à la perte de retraite et/ou au capital décès.

263 collectivités et établissements publics de la Savoie ont adhéré à cette convention de participation, dont quatre employeurs territoriaux non affiliés, permettant ainsi à plus de 5 200 agents territoriaux de souscrire au contrat mutualisé.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, avec possibilité de prorogation du dispositif pour une année supplémentaire pour des motifs d'intérêt général, en vertu des dispositions de l'article 19 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Dans le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, plus d'une centaine de collectivités et établissements publics adhérents à la convention en cours, n'ont pas été en mesure de délibérer pour mandater le Cdg73 dans le cadre de cette nouvelle consultation. Ainsi, le conseil d'administration du Cdg73, par délibération du 16 juin 2020, a acté la prolongation pour motif d'intérêt général, de la convention de participation sur le risque « Prévoyance » pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Dès lors, les agents adhérents du CIAS HMV continueront à bénéficier des garanties qu'ils ont souscrites jusqu'au 31 décembre 2021, sans formalité supplémentaire, et les agents n'ayant pas encore adhéré pourront le faire jusqu'au 31 décembre 2021.

4 – INFORMATIONS DIVERSES

- **Fusion des centres hospitaliers**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN présente l'état d'avancement du projet de fusion des centres hospitaliers de Modane et St Jean de Maurienne au 1^{er} janvier 2021 pour la création d'un Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne. Le projet d'établissement est en cours de finalisation. En termes d'investissements, sont prévus principalement des investissements concernant la modernisation des services médecines,

la stérilisation des équipements, des logements des personnels renfort saisonniers. Concernant l'établissement de Modane, des perspectives sont envisagées notamment en lien avec les travaux Lyon-Turin, concernant la mise en place d'un Point avancée Urgences et l'augmentation de permanences de spécialistes. Concernant la cuisine centrale de Modane, il est envisagé qu'elle puisse fournir une très grande partie des repas des différents établissements du nouveau CH Vallée de la Maurienne. Cette réorganisation de la cuisine centrale au niveau du CH pourrait avoir un impact sur la fourniture des repas des services actuellement fournis par le CH de Modane : cantines périscolaires et service de portage de repas à domicile de Val Cenis à Bonneval sur Arc. C'est un élément qui sera à prendre en considération en lien avec le CH et les réflexions sur l'évolution du service Restauration de la résidence Pré Soleil.

- **Campagne Dépistage COVID-19 Modane**

La campagne de dépistage prévue sur Modane pour les habitants des communes de l'ex- canton de Modane est annulée faute de professionnels pouvant assurer les tests.

Une campagne de dépistage est prévue du 18 au 20 décembre à Val-Cenis Lanslebourg pour les habitants de Val-Cenis à Bonneval sur Arc.

- **Remerciements aux agents du CIAS HVM**

Les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier les agents des différents services du CIAS HVM pour leur travail durant cette année 2020 et particulièrement pour leur gestion et leur investissement pour assurer le bon fonctionnement des différents services malgré les bouleversements et réorganisations induites par la crise sanitaire.

Le Vice-président
Jean-Marc BUTTARD

